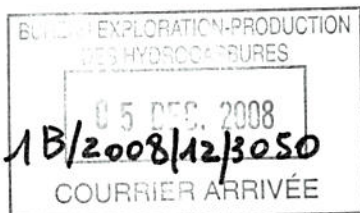


POROS S.A.S.
145 rue Michel Carré
BP. 73
95100 ARGENTEUIL

Monsieur Ioannis BASSIAS
Président de la Société POROS S.A.S.



à

Monsieur le Ministre de l'Economie, des
Finances et de l'Industrie,
DGEMP - DIREM - Bureau de la Législation
Minière
Bat Sieyès - 61 bd, Vincent Auriol - Teledoc 133
75703 - PARIS Cedex 13

A Argenteuil, le 01 décembre 2008

Objet : Demande de Permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux
dit « Permis de Chevy »

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Ioannis BASSIAS, domicilié 10 rue des Molléons à Soisy-sous-Montmorency (95230), agissant en ma qualité de Directeur de l'Exploration de la Société POROS S.A.S., Société au capital de 100 000,00 €, filiale du groupe GEOREX S.A. au capital de 1 588 511,00 €, dont le siège social est à Argenteuil, au 145, Rue Michel Carré 95100, immatriculée au registre du commerce

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- 1) Les substances faisant l'objet de la demande sont tous les hydrocarbures liquides ou gazeux.
- 2) Le permis de recherches en cause est sollicité pour une durée de 5 années, et pourrait prendre le nom de "Permis de Chevy".
- 3) Ce permis serait valable à l'intérieur d'un bloc délimité par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien origine étant celui de Paris :

Points	LAT (Gr)	LONG (Gr)
A	54.40 N	0.20 E
B	54.40 N	0.40 E
C	54.10 N	0.40 E
D	54.10 N	0.28 E
E	54.11 N	0.28 E
F	54.11 N	0.23 E
G	54.12 N	0.23 E
H	54.12 N	0.22 E
I	54.15 N	0.22 E
J	54.15 N	0.20 E

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale d'environ 384 km².

- 3) Liste des titres miniers portant sur les hydrocarbures dont le groupe GEOREX. est titulaire ou pour lesquels elle a introduit des demandes est la suivante :
- Concession de production de Gaz, Champs de Maracas, Bassin de Cesar, Colombie. Participation à 20%, Partenaire Texican Oil PLC.
 - Demande d'un permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis des Yvelines.
 - Demande d'un permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis des Champrose.
 - Négociations sur les permis Telemzane et Kasserine en Tunisie avec le Département Hydrocarbures et la société nationale ETAP.
 - Etude géologique du bloc Ksar Ghilane en collaboration avec ETAP en Tunisie.

A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995 :

- **Cinq exemplaires signés de la carte** à l'échelle du 1/100 000^{ème} sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir.
- Un **mémoire justifiant les limites de ce périmètre**, compte tenu notamment de la constitution géologique de la région.
- Une **notice d'impact** indiquant l'impact du programme envisagé sur l'environnement.
- Le **programme des travaux** envisagé, et un engagement conforme à l'Article 5e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995.
- Les renseignements et pièces nécessaires à **l'identification du demandeur**.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie des copies de la demande à Messieurs les Préfets des départements des Yvelines, Val d'Oise et des Hauts de Seine, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de l'Ile de France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression des mes salutations distinguées.

Le Président

Ioannis Bassias